

Jeudi, 20 avril 1899.

*Trois heures de l'après-midi.*

M. le greffier informe la Chambre de l'absence forcée de M. l'Orateur.

M. Brodeur, président des comités, prend en conséquence le fauteuil, comme Orateur-Suppléant, conformément au Statut qui prévoit et règle le cas.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Poupore,—la pétition de la Corporation Episcopale Catholique Romaine de Pontiac.

Par M. Rutherford,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique du Nord et de Manitoba.

Par M. McCleary,—la pétition de la Compagnie du Pont de Buffalo et Fort Erié.

Par M. Morrison,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Par M. Mackie,—la pétition de W. S. S. Rowley et autres, d'Ottawa et de Hull, porteurs de polices de la Compagnie d'Assurance du Canada, sur la vie.

Par M. Foster,—la pétition de G. G. Huxtable, président, et de M. A. Tarlton, secrétaire du comité exécutif du Plébiscite sur la question de la prohibition des liqueurs enivrantes, dans la partie est de Montréal.

Par M. Frost,—la pétition de Frederick A. Heney et autres, de la cité d'Ottawa ; et la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim.

Par M. Paterson,—la pétition de T. A. Smith, maire, et autres, de Chatham et autres lieux de la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique, demandant un acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier sa charte, de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne, de confirmer l'émission de certaines actions et débetures, et de légaliser une hypothèque donnée pour garantir cette émission.

De Allen J. G. Macduff et autres ; de W. G. Fiseur et autres ; de J. E. F. Guillet, Herbert W. Jewett, J. E. P. Bazin et autres ; de E. F. Gigot et autres ; de Joseph Allison et autres ; et de Edward E. Smith et autres, tous porteurs de polices de la Compagnie d'Assurance du Canada sur la vie, demandant un acte qui remette en vigueur la disposition de l'article 7, limitant à quarante le nombre de votes que pouvait donner un actionnaire, et pour d'autres fins.

Du révérend Munson Hill, pasteur, et de George McGarry, au nom des membres de l'Eglise du Calvaire, à Montréal, demandant une loi qui sanctionne la volonté du peuple, telle qu'exprimée par le récent plébiscite.

De T. H. Risebrough et autres, demandant qu'il ne soit pas donné de subventions aux chemins de fer, et que l'huile de charbon, et les instruments agricoles venant des Etats-Unis, soient admis en franchise au Canada.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 19) modifiant l'Acte concernant certaines constructions dans et sur les eaux navigables ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend